

Table des matières

DiabèteDiabète	2
Diabète insulino-traité	6



Diabète

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 230 697
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,92 %

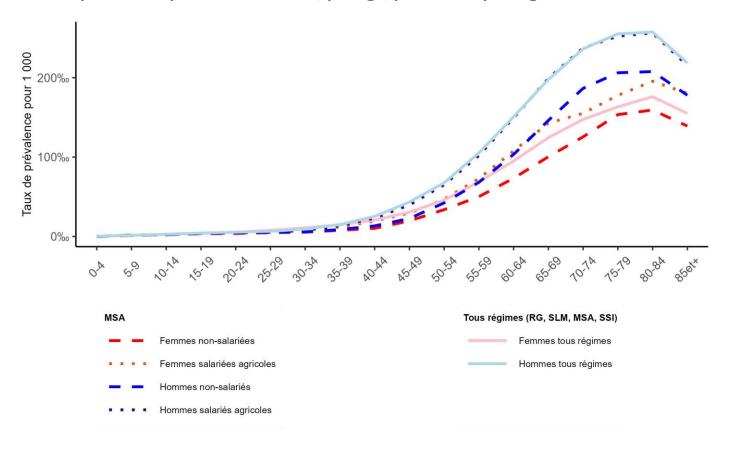
Taux de prévalence : 82,1 ‰

Âge moyen: 72,2 ans – Âge médian: 73 ans

Répartition hommes/femmes : 58,9 % / 41,1 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 16 984

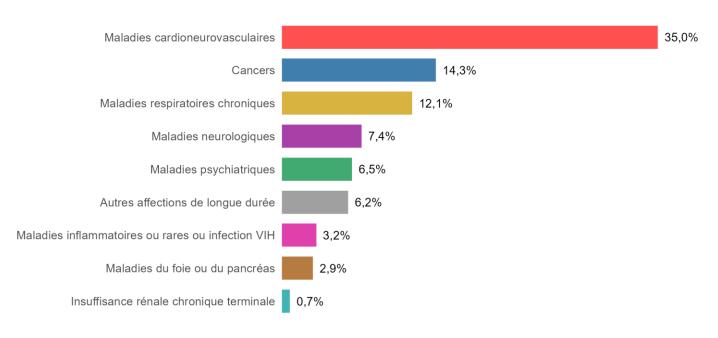
Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

58,5 % des assurés pris en charge pour *Diabète*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

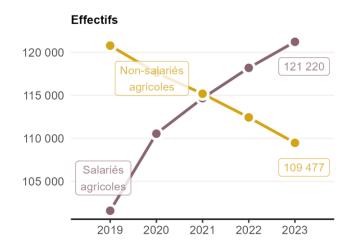
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	109 477	80,8	***
Salariés	121 220	102,0	***

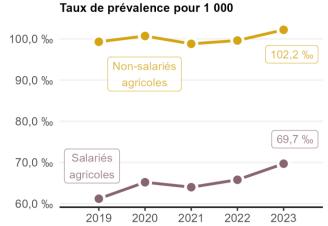
Consommants du régime agricole				
Nombre de consommants	Coût au régime agricole			
230 697	646 406 109€			

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

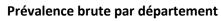


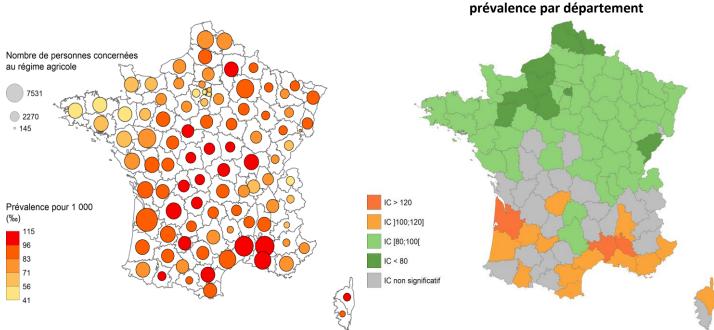


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Répartition géographique





Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Diabète (DIA_CAT_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Diabète insulino-traité

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 48 290
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,17 %

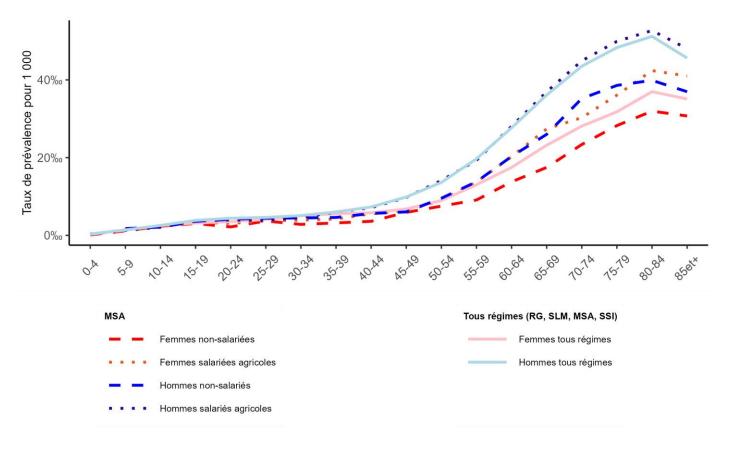
Taux de prévalence : 17,2 ‰

• Âge moyen: 70,1 ans – Âge médian: 73 ans

Répartition hommes/femmes : 58,4 % / 41,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 7 129

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



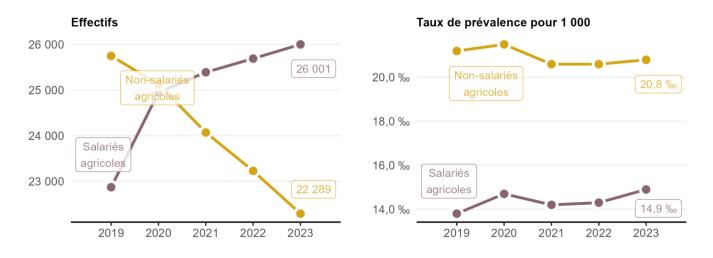


Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	22 289	80,7	***
Salariés	26 001	103,8	***

Source: SNDS

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



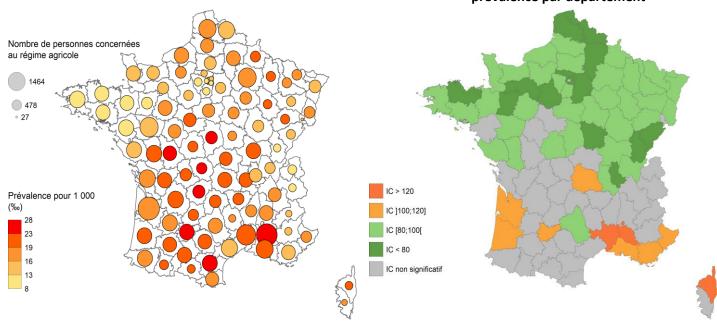
^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair: sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Gris: différences non significatives. Orange / Rouge: surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Diabète insulino-traité (DIA_INS_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.